

1^{ère} COMPAGNIE DES ARCHERS LOCHOIS

Tir à l'arc FFTA - À partir de 9 ans

Entraînements :

Mardi : 18h à 19h30 Débutants, 19h30 à 22h Confirmés et autonomes

Jedi : 18h à 22h Confirmés, encadrement par un entraîneur BE

Entraînements en salle de mi-septembre à fin mars au Gymnase BESCHON Grand Vau à Loches
Entraînement en extérieur de début avril à fin juin sur le terrain au Viantaise à Beaulieu-lès-Loches

Philippe LENOIR

Tél. : 06 82 22 48 44

Mail : archerslochois@gmail.com

www.archerslochois.jimdo.com

AHYA

(Association de Hatha-YogA)

Cette association AHYA a pour but la promotion, la diffusion, la connaissance, la pratique et l'enseignement du hatha-yoga et de toute activité permettant d'atteindre un meilleur équilibre corps-esprit par le biais de cours, conférences, ateliers, rencontres, stages ou publications.

Yoga au sol : Un yoga doux, adapté à chacun, pour apprendre à respirer selon l'enseignement d'Eva Ruchpaul, une des pionnières du yoga en Occident – séance de 1h15 – 15 personnes maximum

Yoga sur chaise : Cette séance s'adressera aux personnes ne pouvant s'allonger au sol, aux personnes âgées, aux personnes en rééducation ou atteintes d'une pathologie invalidante (sclérose en plaques, cancer, pathologie respiratoire, fibromyalgie, spondylarthrite, Parkinson, Alzheimer, obésité) – séance d'1h – 10 participants maximum.

Intervenante : Céline CHAPTAL

Tél. : 06 81 96 71 58

Mail : ahya.yoga@yahoo.fr

ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA GAULE LOCHOISE (AAPPMA LA GAULE LOCHOISE)

Les AAPPMA détiennent et gèrent les droits de pêche qu'elles acquièrent, négocient, reçoivent ou louent sur les domaines publics ou privés.

Elles participent à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole, luttent contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson. Elles effectuent des opérations de mise en valeur du domaine piscicole. Elles favorisent l'information et réalisent des actions d'éducation du public aux milieux aquatiques. Elles sont fédérées par département, essentiellement en vue d'assurer des fonctions de représentation associative, de coordination ou d'appui technique.

Gestion et entretien de différents lieux de pêche sur la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

La carte est nominative et est délivrée pour l'année civile (01/01 au 31/12). Sauf règlement particulier, tout adhérent d'une A.A.P.P.M.A. peut pêcher au moyen d'une ligne sur les cours d'eau et plans d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole, au moyen de 4 lignes sur les cours d'eau et plans d'eau classés en 2^{ème} catégorie piscicole avec tous les modes de pêche légaux et au moyen d'une ligne sur l'ensemble du domaine public de l'Etat.

Président : Christophe MARY

Tél. : 07 85 59 52 12

www.fedepeche37.fr

Carte interactive : www.fedepeche37.fr/carte/

ASSOCIATION CULTURELLE DES PRATIQUANTS D'AÏKIDO DE LOCHES – ACPAL

Pratique d'un art martial japonais

Pratique à mains nues ou avec armes (tanto, jo, bokken)

Philippe SENSE - 06 06 46 97 84

www.acpa-loches-tours.fr